

Commune de Coulimer  
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JUILLET 2020**

*L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Coulimer sous la présidence de Jean-Claude MARINTHE, maire dans la salle des fêtes de la commune.*

*Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Claude MARINTHE, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Hélène BRUSIN, Laurent DAGUENET, Thierry FAYET, Nathalie SAUQUES, Julie VERBEKE, conseillers.*

*Absents excusés : Olivier BOURGOUIN, Florie-Anne GARDY.*

*Laurent DAGUENET a été nommé secrétaire de séance*

*Date de convocation : 16/07/2020*

*Date d'affichage : 23/07/2020*

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal dernier conseil municipal
  1. Désignation d'un correspondant prévention routière
  2. Désignation du délégué à la commission de contrôle de la liste électorale
  3. Désignation d'un correspondant CNAS
  4. Participation aux commissions de la CDC du Pays de Mortagne au Perche
  5. Délégations du conseil au maire
  6. Présentation du budget de la commune
  7. Projets
  3. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente

Avant de commencer la séance Monsieur le maire présente les attributions de chacun des 3 adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Réseaux eau et téléphone, animaux errants, communication.
- 2<sup>ème</sup> adjoint : voirie, urbanisme, réseau électrique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : salle des fêtes

## DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire propose de désigner Nathalie SAUQUES en tant que correspondante Sécurité routière auprès des services de la Direction Départementale des Territoire de l'Orne.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord

## DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER TITULAIRE ET D'UN CONSEILLER SUPPLÉANT POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Délibération 2020.07-01

En application de l'article L19 du Code Electoral, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune. A la suite des élections municipales 2020, celle-ci doit être renouvelée au sein du conseil municipal.

La commission de contrôle est chargée de statuer sur les recours administratifs, de s'assurer de la régularité des listes électorales : elle peut modifier les décisions du maire et peut inscrire ou radier des électeurs omis ou indument inscrits. Les membres de cette commission sont nommés par le préfet. Pour les communes de moins de 1000 habitants la commission se compose d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le TGI.

Il convient donc de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** Madame Christine ROGUET en tant que titulaire et Julie VERBEKE en tant que suppléante pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ÉLUS ET AGENTS POUR LE CNAS

Délibération 2020.07-02

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale). A la suite des élections municipales de 2020 il convient de renouveler les délégués.

Il propose de désigner Hélène BRUSIN en tant que délégué des élus pour le CNAS et Sylvie DURAND-HARDY en tant que délégué des agents.

L'ensemble du conseil municipal donne son accord

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Désigne** Madame Hélène BRUSIN en tant que déléguée des élus et Sylvie DURAND-Hardy en tant que déléguée des agents.

## COMMISSIONS CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

Délibération 2020.07-03

Monsieur le Maire présente la liste des commissions thématiques de la CDC du Pays de Mortagne au Perche. Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être proposés pour chacune des 9 commissions.

1-Finances et ressources humaines	Philippe BARBE	Benoît AGUINET
2 Développement économique, tourisme et numérique	Philippe BARBE	Julie VERBEKE
3- Enfance et jeunesse	Hélène BRUSIN	Thierry FAYET
4- Culture	Christine ROGUET	Florie-Anne GARDY
5- Sports	Laurent DAGUENET	Hélène BRUSIN
6- Environnement, déchets ménagers et énergies	Benoît AGUINET	Hélène BRUSIN
7- Voiries et rivières	Benoît AGUINET	Olivier BOURGOUIN
8- Assainissement et eau	Philippe BARBE	Hélène BRUSIN
9- Aménagement, urbanisme et patrimoine	Jean-Claude MARINTHE	Julie VERBEKE

## DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Délibération N° 2020.07-04

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant que, dans un souci de favoriser une bonne l'administration communale, le conseil municipal peut confier à Monsieur .le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Confie au maire les délégations suivantes :**
  - 1- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - 2- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
  - 3- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
  - 4- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
  - 5- Intenter au nom de la commune les actions en justice auprès de toutes les juridictions administratives et judiciaires et de se porter si nécessaire partie civile.
  - 6- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## PRÉSENTATION DU BUDGET

Présentation rapide des résultats comptables de la commune depuis 2014

## PROJETS

Cimetière : attente de devis complémentaire pour la pose d'une nouvelle série de cases de columbarium  
Demande de devis auprès de plusieurs entreprises pour la pose des volets au logement communal situé rue de la Forge.

## QUESTIONS DIVERSES

Panneau route de Boëcé : à éteindre.

Parcelle de terrain située près de la station d'épuration : un courrier va être envoyé à tous les agriculteurs de la commune pour leur proposer de participer à un tirage au sort chaque année pour déterminer celui qui pourra bénéficier du foin (avec pour contrainte, la fauche avant la fête communale)

Lotissement Turgis : le conseil décide de ne pas donner suite à la demande d'achat d'un terrain car l'acheteur potentiel n'envisage pas de construire.

Projet éolien : le conseil ne souhaite pas donner suite.

Fleurissement : le concours est annulé au niveau départemental, Philippe BARBE propose de maintenir le concours au niveau communal et d'assurer la visite avec la commission Fleurissement.

Aménagement de l'ancienne école : historique des projets

Fin de la séance à 23 h 50